

COMMUNE DE LA CHAPELLE

73660 LA CHAPELLE

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

MEMBRES PRESENTS : Mmes REFFET Martine, DALLA-COSTA Josette, MAURICE Michèle, NOYEL Marie-Geneviève, Mrs COSTEL Charles, GOYET Adrien, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël.

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

-
- *PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 Janvier 2025 : approuvé à l'unanimité*
 - **RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE ET DES LOGEMENTS EXISTANTS A L'ETAGE**
 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Atelier 17 C Architectes selon une offre s'élevant à 197 505.00 € HT (237 006.00 € TTC)

< Délibération approuvée à l'unanimité
 - **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2024**
 - Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 1 152 607.29 €
 - Recettes : 1 201 819.10 €
 - < Excédent de clôture : 49 211.81 €
 - Section d'Investissement :
 - Dépenses : 523 305.40 €
 - Recettes : 677 103.76 €
 - < Excédent de clôture : 153 798.36 €

< Délibération approuvée à l'unanimité
 - **COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2024**

< Délibération approuvée à l'unanimité
 - **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2024**
 - Fonctionnement : report excédent = 919 429.23 €
 - Investissement : report excédent = 457 777.28 €

< Délibération approuvée à l'unanimité

- **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2024**

• Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 100 488.88 €

- Recettes : 120 299.35 €

< Excédent de clôture : 19 810.47 €

• Section d'Investissement :

- Dépenses : 30 264.36 €

- Recettes : 34 509.00 €

< Excédent de clôture : 4 244.64 €

< Délibération approuvée à l'unanimité

- **COMPTE DE GESTION BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2024**

< Délibération approuvée à l'unanimité

- **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2024**

• Fonctionnement : néant

• Investissement : report déficit = 169 540.12 €

< Délibération approuvée à l'unanimité

Questions diverses :

- Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation consentie par le conseil municipal et relative à l'engagement de dépenses (article L 2122-22 Du CGCT) :

• Réalisation du relevé topographique du bâtiment scolaire et de la parcelle communale par le cabinet de géomètres GEODE selon un devis de 11 180.64 € TTC,

• Réalisation d'un diagnostic du gisement des boues des lagunages, en quantité et en qualité, par la SEM Agriculture Environnement selon un devis de 3.288 € TTC.

- Convention de participation sur le risque santé proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale : mandatement pour la procédure de passation de la convention.

Vu la présente liste des délibérations du Conseil Municipal pour être affichée à la porte de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune en date du 28 Février 2025.

Fait à La Chapelle, le 27 Février 2025

Le Maire,
COSTEL Charles

